

DEPARTEMENT DU  
TARN  
ARRONDISSEMENT  
DE CASTRES  
MAIRIE DE  
BOISSEZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON  
Séance du vendredi 25 juin 2021

Nombre de conseillers En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Absents : 1

L'an deux mille vingt et un le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation : N°2021\_D19 : Le Moulin : Maîtrise d'ouvrage partagée avec  
Le 18 juin 2021 l'association Cerberus.

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

**Absent :** LECUTIER Jean-Marc

**Absent donnant procuration :**

**Secrétaire de séance :**

Mr AUSSILLOU Pierre, a été nommé secrétaire de séance.

L'ancienne usine Maraval, dite "Le Moulin", située au 3 chemin du Moulin 81490 Boissezon, est propriété de la commune. Elle est à ce jour inoccupée. L'association Cerberus, association loi 1901, projette d'y installer Le Panart, un espace culturel ayant pour cœur une Micro-Folie. L'implantation de ce dispositif, porté par le Ministère de la Culture et déployé par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), irait dans le sens de l'image de marque de la commune construite depuis plusieurs décennies de "Village d'artistes". Des activités économiques et de vie viendraient compléter l'offre du lieu : un café, une salle de conférence, un espace de co-working avec une salle de réunion, des ateliers d'artistes, un espace guinguette pour la saison estivale etc...

Pour maximiser les chances de réalisation du projet, la commune et l'association Cerberus conviennent d'une maîtrise d'ouvrage partagée afin d'engager l'ensemble des leviers ouverts au propriétaire, collectivité territoriale, et au futur exploitant, association.

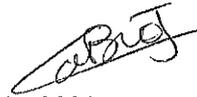
Il est proposé au Conseil :

D'approuver la délibération,

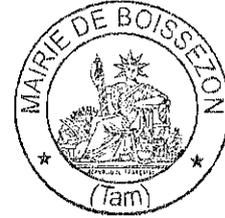
D'autoriser le Maire à signer tous documents et à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération : maîtrise d'ouvrage partagée avec l'association Cerberus,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la délibération et autorise le Maire à signer tous documents et à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération : maîtrise d'ouvrage partagée avec l'association Cerberus.



Fait à Boissezon le 25 juin 2021,



Le Maire,  
CABROL Jacqueline

**Certifié exécutoire** Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,  
**compte tenu de la** Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
**transmission à la sous-** Municipal.  
**préfecture**

Le 28/06/2021.

Fait à Boissezon

Le 28/06/2021.

Le Maire, Jacqueline CABROL.